

Conseil Municipal
Réunion du 05 mars 2026 à 20H30

L'an deux mil vingt-six, le 05 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire.**

Etaient présents : : **MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoints, CHRÉTIEN Christine, GEORGET Céline, HAY Jean-François, GUILLET Massilia, BENOIST Cédric,** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **PUEL Laurent, HUARD Elvis,**

Secrétaire : **Christine OUDART**

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal du 26 février 2026
2. Approbation du CFU (compte financier unique)
3. Affectation de résultats
4. Vote du budget primitif 2026
5. Vote du budget annexe Lotissement « La Promenade » 2026
6. Questions et informations diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du 26 février 2026

Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la réunion du 26 février 2026 qui leur a été transmis et s'ils ont des observations à formuler.

Aucune observation, à l'unanimité le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 26 février 2026.

2. Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune et de de son budget annexe (délibération n° 007-2026)

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT)

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune et de son lotissement

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget communal,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant que Mr GODIER, Adjoint a été désigné pour présider la séance ;

Considérant que Mr GIGAN, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr GODIER, adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025
--

COMMUNE

Résultats 2025	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	336 417.00 €	181 782.35 €
Recettes	433 504.42 €	148 392.54 €
Résultat de l'exercice N	97 087.42 €	- 33 389.81 €
Excédent / déficit antérieur reporté	84 504.67 €	200 040.97 €
Report de N-1 affecté au 1068	84 504.67 €	
Résultat cumulé de clôture	97 087.42 €	166 651.16 €

Restes à Réaliser

Dépenses	232 974.30 €
Recettes	34 450.00 €
Résultat des restes à réaliser	- 198 524.30 €

LOTISSEMENT LA PROMENADE

Résultats 2025	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	48 076.50 €	37 483.96 €
Recettes	60 190.98 €	48 076.50 €
Résultat de l'exercice N	12 114.48 €	10 592.54 €
Excédent / déficit antérieur reporté	22 736.76 €	1 393.57 €
Résultat cumulé de clôture	11 986.11 €	34 851.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025, de la commune de HOUSSAY et du budget annexe du lotissement « La Promenade »
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Affectation de résultat 2025 (délibération n° 008-2026)

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget communal, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'affectation de résultat du budget principal.

A noter qu'il y a une obligation de combler le déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement.

- ◆ Des restes à réaliser en recettes : 34 450,00 €
- ◆ Des restes à réaliser en dépenses : 232 974,30 €
- ◆ Un résultat de la section de fonctionnement : 97 087,42 €
- ◆ Un résultat cumulé de la section d'investissement : 166 651.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats 2025 comme suit :

- ◆ Au compte 001 : 166 651.16 €
- ◆ Au compte 1068 : 82 087.42 €
- ◆ Au compte 002 : 15 000.00 €

4. Vote des budgets 2026 (délibération n° 009-2026)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, relatif à la communication et à la préparation du budget, les projets de budgets ont été communiqués aux membres du Conseil le 19 février 2026 et ont fait l'objet d'une discussion en réunion le 26 février 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget principal de la commune de HOUSSAY et le budget annexe du lotissement « La Promenade »

- Le budget de la commune de HOUSSAY s'équilibre en dépenses et en recette à :

- en section de fonctionnement : 414 983.00 €
- en section d'investissement : 515 490.63 €

- Le budget annexe du lotissement « La Promenade » s'équilibre en dépenses et en recettes en investissement et en sur équilibre, en fonctionnement :

- En section de fonctionnement : 55 732.40 € en dépenses et 74 837.21 € en recettes
- En section d'investissement : 49 470.07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2026.

Le Maire clôt la séance à 21H40

Le secrétaire de séance
Christine OUDART



Le Maire
Jean-Marie GIGAN

